



L'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Inspection Académique des Bouches-du-Rhône

Division des Personnels

Bureau des Actes Collectifs
- DP 2 -

Le Chef de Bureau Carole Ghirardi

Référence Listes d'aptitude et stages longs Année 2008- 2009 Téléphone 04 91 99 67 52 Fax 04 91 99 67 81 Mél. ce.dp13@ac-aix-marseille.fr

- DP 2 -

OBJET : Appel à candidatures aux listes d'aptitude et aux stages longs Année scolaire 2008/2009

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs des écoles

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education nationale

de Mesdames et Messieurs les Principaux de Collège

Marseille, le 15 novembre 2007

28-34 boulevard Charles Nédélec 13231 Marseille Cedex 1

1 - LISTES D'APTITUDE

La présente note de service concerne :

- la liste d'aptitude pour l'accès au corps des I.E.N (décret n° 88-643 du 5 mai 1988, article 6).
- la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement régional d'enseignement adapté (EREA),
- la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement spécialisé à propos desquelles il convient de veiller à préciser le type de liste d'aptitude retenue :
 - Ecole élémentaire spécialisée,
 - Ecole annexe et d'application,
 - Centre Médico Psycho Pédagogique,
- Ecole d'éducation spéciale ou comportant au moins trois classes spécialisées.

Les maîtres candidats à ces listes d'aptitudes sont invités à me faire parvenir leur demande manuscrite avant **samedi 1**^{er} **décembre 2007 délai de rigueur.**

Les dossiers d'inscription correspondant à ces diverses listes leur seront envoyés ultérieurement. Les candidats devront joindre **obligatoirement** à leur demande une enveloppe kraft demi format, affranchie au tarif en vigueur et libellée à leur adresse personnelle.

2- STAGE DE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE (Décret n° 89-684 du 18 septembre 1989, B.O.E.N. n° 37 du 18 octobre 2007)

Les maîtres candidats sont invités à me faire parvenir directement leur demande manuscrite avant le **samedi 1**^{er} **décembre 2007**.





Les dossiers d'inscription leur seront adressés par mes services à réception de ladite demande, les candidats devant y joindre **obligatoirement** une enveloppe kraft demi format, affranchie au tarif en vigueur et libellée à leur adresse personnelle.

Les dossiers dûment remplis devront parvenir aux I.E.N. pour le lundi 10 décembre 2007, délai de rigueur. Les I.E.N. les transmettront sous le présent timbre pour le lundi 7 janvier 2008.

3 – STAGE LONG DE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT SPECIALISE (DDEEAS)

Les maîtres candidats sont invités à lire attentivement l'arrêté du 19 février 1988 modifié par l'arrêté du 9 janvier 1995, et la circulaire n° 95-003 du 4 janvier 1995 (B.O.E.N. N° 2, 5 et 6 des mois de janvier et février 1995) et à me faire parvenir leur demande manuscrite avant le samedi 1^{er} décembre 2007, délai de rigueur.

Les dossiers d'inscription leur seront adressés par mes services à réception de ladite demande, les candidats devant y joindre **obligatoirement** une enveloppe kraft demi format, affranchie au tarif en vigueur et libellée à leur adresse personnelle.

Les dossiers dûment remplis devront parvenir aux I.E.N. pour le **mercredi 12 décembre 2007**, **délai de rigueur.** Les I.E.N. les transmettront sous le présent timbre pour le **lundi 14 janvier 2008**.

Je vous remercie de bien vouloir vous conformer strictement à ces recommandations, destinées, faut-il le rappeler, à favoriser la qualité de différentes opérations de gestion insérées dans un calendrier contraignant.

Pour l'inspecteur d'Académie Le secrétaire Général

Signé

MICHEL RICARD